

Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes



COMMUNE DU VAL ST GERMAIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté municipal du 4 mai 2018 n° 21/2018 il sera procédé à une enquête publique relative au projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune du VAL ST GERMAIN.

Vu la décision E 180 000 60/78 du 17 avril 2018 par laquelle Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné Monsieur Bernard-claude PANET en qualité de Commissaire Enquêteur.

Il sera procédé à une enquête publique en mairie 93 bis rue du village du :

1^{er} juin 2018 au 30 juin 2018 inclus soit 30 jours consécutifs. Les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête sont tenus à la disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public de 9h00 à 12h00 les mardi, jeudi, vendredi et samedi.

Le dossier est également consultable sur le site de la mairie www.le-val-saint-germain.fr.

Toute personne pourra sur sa demande, et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie dès la publication du présent arrêté. Des informations relatives à l'enquête pourront être demandées au secrétariat du Maire.

Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contrepropositions

- dans un registre d'enquête ouvert à cet effet,
- ou les adresser au Commissaire enquêteur par courrier à la mairie, Monsieur le Commissaire Enquêteur 93 bis rue du village 91530 LE VAL ST GERMAIN
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.plu@mairie-du-val-st-germain.com

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie aux dates et heures suivantes, lors de 3 permanences pour recevoir les observations écrites ou orales du public

Le mardi 12 juin 2018 de 9h00 à 12h00

Le vendredi 22 juin 2018 de 9h00 à 12h00

Le samedi 30 juin de 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront déposés à la mairie du Val-Saint-Germain et transmis en préfecture pour y être tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront en outre publiés et tenus à la disposition du public durant le même délai, sur le site internet de la ville à l'adresse suivante :

www.le-val-saint-germain.fr

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal pourra prendre la décision d'approuver la révision du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques du public, des personnes publiques associées et/ou des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur.

Le Maire

